

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**



**CPW 5
13 septembre 1978
Original : ANGLAIS**

**SEMINAIRE OMCI/PNUE SUR LES PLANS D'INTERVENTION
POUR FAIRE FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE RESULTANT DE LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES, POUR LA MER MEDITERRANEE**

Malte, 4-7 septembre 1978

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée, qui s'est tenue à Monaco du 9 au 14 janvier 1978, a recommandé (document UNEP/IG.11/4, recommandation 38) que "Les Etats riverains de la Méditerranée devraient apporter, autant que possible, au Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, le soutien et la coopération nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées. Chaque Etat devrait mettre au point ses propres plans et moyens d'intervention pour faire face aux situations d'urgence résultant de la pollution par les hydrocarbures. Il conviendrait de promouvoir des plans d'urgence sectoriels et sous-régionaux pour les pays voisins au moyen d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Pour l'exécution de ces plans, des arrangements techniques pourraient être arrêtés d'un commun accord et une assistance pourrait être apportée".

2. Conformément à cette recommandation, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont convoqué un Séminaire sur les plans d'intervention en cas d'urgence, dont l'objectif principal était d'échanger des renseignements sur les plans d'intervention existant dans la région de la Méditerranée et d'examiner des directives et des propositions afin que des mesures immédiates soient prises aux échelons national, sous-régional et régional en cas d'accidents de pollution dans la région. Le Séminaire s'est tenu au Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, à Malte, du 4 au 7 septembre 1978.

II. PARTICIPATION

3. Ont assisté à la réunion trente-trois participants désignés par les Gouvernements de quatorze pays de la Méditerranée (Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie et Turquie), ainsi que le représentant de la CEE. Etaient présents également des représentants du PNUE, de l'OMCI et de l'UNESCO/COI, ainsi que des observateurs désignés par l'OMCI et la COI à titre de consultants. Une liste des participants est reproduite à l'annexe I.

III. OUVERTURE DU SEMINAIRE (Point 1 de l'ordre du jour)

4. Après l'ouverture du Séminaire par M. P. Le Loud, directeur du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, M. Philip Muscat, Ministre par intérim de la santé et de l'environnement, a souhaité la bienvenue aux participants au Séminaire au nom du Gouvernement de la République de Malte. M. Muscat a déclaré que bien que tout le monde espère qu'une catastrophe importante ne se produira jamais dans la Méditerranée et que toutes les mesures préventives possibles soient prises, il est essentiel que les pays de la Méditerranée élaborent, à la fois individuellement et conjointement, des plans d'intervention pour faire face à toute éventualité. A son avis, l'aspect le plus important des travaux du Centre régional porte sur l'élaboration d'un plan d'intervention régional pour l'ensemble de la mer Méditerranée.

5. Dans sa déclaration d'ouverture. M. Y. Sasamura, Directeur de la Division du milieu marin de l'OMCI, a donné une brève description des principaux événements qui ont abouti à la création du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et de ses relations avec le Protocole de Barcelone de 1976 relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. Il a fait savoir qu'il appartenait maintenant aux administrateurs gouvernementaux et aux experts en matière de contrôle de la pollution de traduire les intentions de ceux qui ont élaboré le Protocole de Barcelone et créé le Centre régional en des mesures efficaces qui servent aux gouvernements de la région, et a mis l'accent en particulier sur le mandat confié au Centre en ce qui concerne l'élaboration et la mise à jour de plans d'intervention en cas d'urgence entre les Etats riverains chaque fois qu'il n'y a pas d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Il a également signalé qu'il serait utile d'être au courant des expériences d'autres régions et gouvernements.

6. M. S. Keckes, directeur du Centre d'activités du Programme pour les mers régionales a salué les participants et souligné que les résultats du Séminaire auraient des incidences importantes sur l'orientation des activités futures du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, qui seront passées en revue lors de la prochaine Réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone de 1976, qui est prévue pour février 1979.

Il a fait remarquer, en citant les accidents du "Torrey Canyon" et de l'"Amoco Cadiz" comme exemples, que l'on pouvait s'attendre à des accidents graves de pollution dans la Méditerranée, résultant des mouvements des navires-citernes de grandes dimensions. Aucun pays de la Méditerranée ne pourrait individuellement faire face aux conséquences des situations les plus désastreuses. Du point de vue économique, ceci ne serait pas possible car il faudrait immobiliser des ressources importantes pour des catastrophes qui pourraient ne se produire qu'une fois en dix ou vingt ans. C'est pourquoi des plans communs d'intervention en cas d'urgence élaborés par les Etats riverains de la Méditerranée semblent être le meilleur moyen possible de faire face à une pollution par les hydrocarbures accidentelle de la Méditerranée.

7. M. P. Le Lourd, directeur du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, a donné une brève description des activités du Centre depuis son inauguration officielle en décembre 1976. Depuis cette date, les effectifs du Centre ont été constamment renforcés, des contacts ont été établis avec les Etats de la Méditerranée selon un programme de visites personnelles et des points de contact nationaux ont été identifiés. Des inventaires détaillés des installations existant dans la région pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures sont en train d'être établis et des réseaux de communications et d'information sont en train d'être mis en place. M. Le Lourd a également mentionné que des activités de formation étaient entreprises par le Centre ou par son intermédiaire. Il a ensuite présenté les membres du personnel administratif et technique du Centre aux participants.

8. Les participants au Séminaire ont élu à l'unanimité M. P. Kosmatos (Grèce) président, M. J.P. Mercier (France) et M. T. Mejri (Tunisie) vice-présidents et M. L.J. Saliba (Malte) rapporteur.

9. L'ordre du jour adopté par le Séminaire est reproduit à l'annexe II ci-jointe. La liste des documents examinés sous chaque point de l'ordre du jour figure à l'annexe III.

IV. DONNEES GENERALES SUR LES ACCIDENTS DE POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (Point 2 de l'ordre du jour)

10. M. J.P. Mercier (France) a donné une description détaillée de l'accident de l'"Amoco Cadiz" et des moyens utilisés pour enlever les hydrocarbures. Le coût total des dommages de pollution par les hydrocarbures qui couvre également les mesures de prévention et de nettoyage a été évalué à environ 500 millions de francs. Il a souligné l'importance de l'expérience dans le maniement du matériel et a également insisté sur le fait que les techniques manuelles, dans l'état actuel des choses, constituent l'une des méthodes les plus

efficaces pour nettoyer la pollution du littoral. A la suite de l'exposé de M. Mercier, le Séminaire a examiné les divers moyens disponibles de contrôle de la pollution par les hydrocarbures, à savoir les barrages flottants, les dispersants, les méthodes d'évacuation, etc., ainsi que les incidences écologiques. M. Mercier a estimé qu'il était important que le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures établisse des inventaires très détaillés du matériel disponible. Il a aussi indiqué que la France préparerait prochainement un document sur cet accident, qui serait communiqué aux participants par l'intermédiaire du Centre.

11. M. Greenham (Garde-côtes du Canada) (en qualité de consultant de l'OMCI) a décrit (documents CPW 2/INF.3, CPW 3.2/7) les principes des plans d'intervention canadiens et les détails relatifs à leur mise en oeuvre, ainsi que des plans communs entre le Gouvernement du Canada et les Etats-Unis et le Danemark, respectivement, visant à protéger des zones d'intérêt commun. A titre d'exemple d'un accident de pollution par les hydrocarbures qui a entraîné l'application du plan d'intervention commun Canada/Etats-Unis, on a montré un film sur l'opération de nettoyage de la pollution par les hydrocarbures effectuée à la suite d'un accident ayant mis en cause un chaland-citerne, NEPCO 140, sur le fleuve Saint-Laurent en 1976.

12. M. I. White, directeur technique adjoint de l'"International Tanker Owners Pollution Federation", (en qualité de consultant de l'OMCI) a décrit (document CPW 2/1) des accidents de pollution par les hydrocarbures récents et les opérations de nettoyage de cette pollution ayant mis en cause sa Fédération, et a appelé l'attention des participants au Séminaire sur les leçons à tirer de ces accidents. Il a fait remarquer que si l'on ne réussit pas à réduire les incidences de déversements importants d'hydrocarbures dans la mesure où les techniques actuelles le permettent, c'est dans la majorité des cas pour les trois raisons fondamentales suivantes : planification insuffisante avant l'événement, notamment en ce qui concerne l'identification des parties du littoral d'un pays qui devraient être protégées à titre prioritaire; manque d'organisation appropriée et de personnel expérimenté pour assurer la coordination des intérêts en jeu et le contrôle rigoureux des opérations de nettoyage; connaissances insuffisantes des méthodes de nettoyage disponibles et de leurs limites de la part des personnes chargées du contrôle. Aucun matériel perfectionné, quelle que soit son ampleur, ne pourrait compenser l'une de ces insuffisances ou toutes.

V. PLANS D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE (Point 3 de l'ordre du jour)

13. M. Nazeck Swaid, directeur adjoint (technique) du Centre régional a fait, à titre personnel, une communication introductive relative à quelques éléments

de réflexion pouvant aider à dégager des principes généraux sur lesquels pourraient reposer les plans d'intervention en cas d'urgence et notamment ceux en cours d'élaboration.

14. M. Y. Harmel (Israël) a donné une brève description des directives et des principes généraux qui devraient être pris en considération lors de la préparation, de l'exécution et de la révision des plans d'intervention pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures, ainsi que des domaines d'intérêt qui pourraient varier d'un pays à l'autre (document CPW 3.1/2).

Plans d'intervention nationaux

15. Les participants de l'Espagne, de la France, de la Grèce, d'Israël, de l'Italie et de Malte ont décrit leurs plans d'intervention nationaux respectifs qui sont soit déjà opérationnels, soit à leur dernier stade de préparation (CPW 3.1/7 - Espagne, CPW 3.1/5 - Grèce, CPW 3.1/6 - Israël, CPW 3.1/4 - Italie, CPW 4/1 - Malte). Les participants d'autres pays ont indiqué qu'il n'existait pas encore de plans d'intervention à l'échelon national, mais que l'élaboration de tels plans était soit en cours, soit envisagée.

16. Au cours d'un débat général sur les plans d'intervention nationaux, il a été décidé que, bien que chaque pays ait à définir ses propres principes sur la manière dont faire face aux problèmes de pollution par les hydrocarbures, il existe plusieurs caractéristiques communes de la manière d'aborder la question du contrôle de la pollution par les hydrocarbures en mer, qui pourraient servir de base aux opérations.

17. On a estimé de manière générale que les pays qui n'ont pas encore élaboré de plans d'intervention nationaux devraient être priés de le faire et que le Centre régional devrait encourager de telles mesures dans les limites des possibilités du personnel du Centre.

18. La question de l'utilisation, ou de la limitation de l'utilisation, des dispersants chimiques a été examinée dans les détails et il a été décidé que des études plus poussées sur les modes d'application et les effets sur les ressources marines étaient nécessaires. Un participant a suggéré que cette dernière question pourrait faire partie du programme de surveillance à moyen terme dans le cadre du Plan d'action général, ce qui serait utile à la fois en ce qui concerne les plans d'intervention et le contrôle des déversements d'hydrocarbures. Un autre participant a souligné la nécessité d'une étude objective de l'ensemble du problème, étant donné qu'il y a une divergence de vues entre les divers pays, de même qu'entre les divers intérêts tels que les écologistes, les organisateurs de tourisme, etc. A cet égard, M. Sasamura de l'OMCI a expliqué les travaux du Comité de la protection du milieu marin de l'OMCI sur la révision d'un manuel sur la pollution par les hydrocarbures dans lequel, on l'espère, des directives sur l'utilisation des dispersants seront incluses.

19. M. R. Le Lourd, directeur du Centre, a passé en revue les travaux effectués par le Centre en ce qui concerne les informations de base qu'il a réunies pouvant servir aux plans d'intervention au niveau régional, sous-régional et sectorial, en particulier les listes des points de contact, des experts et des équipements disponibles dans les divers pays, notamment ceux qui pourraient être utilisés pour assister les Etats voisins en cas d'urgence (documents CPW 3.2/1-CPW 3.2/INF.1, 2 et 3).

20. La nature, la quantité et la répartition des équipements ont été examinées pendant la réunion. Il a été noté que la multiplicité de ces équipements (qui se retrouve également dans les produits) met en évidence qu'il ne semble pas y avoir une uniformité régionale quant à la façon d'aborder le problème. Plusieurs participants toutefois ont fait remarquer que l'incompatibilité du matériel ne devrait pas poser un sérieux problème. Ceux que soulève l'emploi de matériel hautement spécialisé tels que des pompes de transfert à fort débit devraient être surmontés si l'Etat qui fournit ce matériel offre également la formation et l'expertise pour sa mise en oeuvre.

21. Il est bien entendu que les ressources humaines et matérielles décrites ci-dessus devraient être mises en oeuvre dans un esprit de coopération et d'assistance mutuelle entre les pays riverains affectés ou pouvant être affectés par les hydrocarbures.

22. La réunion a pris note du travail accompli par le Centre en matière de recensement de matériel et équipement. Il est apparu nécessaire de préciser et de tenir à jour de façon permanente ces inventaires.

23. M. Y. Sasamura de l'OMCI a porté à la connaissance des participants (document CPW 3.2/INF.7) l'étude de faisabilité sur les installations de réception dans les ports, que l'OMCI est en train d'effectuer dans le cadre d'un programme commun OMCI/PNUE, afin d'accélérer la mise en oeuvre de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires. La présence d'installations de réception adéquates est l'une des conditions les plus importantes de la mise en oeuvre efficace de la Convention de 1973 étant donné qu'aux termes de cette convention la Méditerranée a été désignée comme "zone spéciale". Il a expliqué que l'étude serait achevée avant la fin de 1978 et que le rapport serait mis à la disposition des gouvernements intéressés.

24. M. R. Griffiths (COI) a fait état de la contribution possible des projets pilotes MEDPOL MED-I et MED-VI [respectivement sur les études de référence et de surveillance continue des hydrocarbures dans les eaux marines et sur le transport côtier des polluants] aux plans d'intervention pour la lutte contre les hydrocarbures (document CPW 3.2/2) et a ensuite, au nom de l'UNESCO, décrit l'utilisation éventuelle des techniques de modélisation qui pourraient faire partie des plans d'intervention (document CPW 3.2/3).

25. M. J. Wonham (OMCI), présentant des manières possibles d'aborder la question des plans d'intervention régionaux en cas d'urgence qui reflètent ses propres vues sur le sujet, a suggéré qu'il pourrait être utile d'envisager la répartition de la mer Méditerranée en zones dans lesquelles les Etats riverains se chargeraient individuellement ou conjointement de la responsabilité de fournir des mesures de lutte contre la pollution. Plusieurs problèmes peuvent être résolus en adoptant une telle méthode, par exemple l'allocation de la responsabilité de coordination pour la planification des opérations conjointes des gouvernements. Ces méthodes possibles sont celles adoptées dans des plans d'intervention multilatéraux et bilatéraux existants, tels que l'Accord de Bonn, les Plans d'intervention communs Canada/Etats-Unis et Royaume-Uni/France. A son avis, une telle répartition en zones constituerait une mesure initiale qui devrait être prise pour élaborer un plan d'intervention régional en cas d'urgence.

26. M. Wonham a également présenté comme autre possibilité un système de secteurs qui a été proposé à la Réunion de Monaco chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée (document UNEP/IG.11/4, paragraphes 48 et 49; UNEP/IG.11/INF.7, annexe 9) et selon lequel la mer Méditerranée serait divisée en plusieurs secteurs pour lesquels des plans d'intervention multilatéraux pourraient être élaborés. Il a suggéré qu'une telle méthode permettrait que les plans soient élaborés plus ou moins vite, ou à des niveaux de complexité différents selon la priorité que les gouvernements accordent au problème.

27. A la suite de la présentation des documents sur les plans d'intervention au niveau régional, sous-régional et sectoriel, les participants au Séminaire ont examiné en termes généraux la faisabilité de l'élaboration de tels plans d'intervention et le rôle que le Centre pourrait jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ces plans.

28. La plupart des participants ont fait remarquer qu'il n'était pas approprié, dans le cadre du présent Séminaire, de prendre des décisions sur les plans d'intervention au niveau sectoriel et sous-régional, étant donné que plusieurs questions, notamment celles ayant trait aux zones de responsabilité, étaient de nature juridique et/ou politique. Ces questions n'étaient pas du ressort du Séminaire dont le mandat porte principalement sur les aspects techniques. De même, ces participants ont estimé qu'il serait prématuré de se lancer dans des débats sur les modes de coordination des opérations communes et sur des considérations d'ordre financier, étant donné qu'il s'agit de questions qui ne peuvent être tranchées qu'à un niveau supérieur.

29. M. S. Keckes (PNUE), se référant aux paragraphes pertinents du Protocole relatif à la coopération et à la résolution No. 7, adoptés lors de la Conférence de Barcelone de 1976, a rappelé aux participants de bien vouloir transmettre au PNUE et à l'OMCI leurs avis sur l'opportunité et la faisabilité du point de vue technique de plans d'intervention régionaux ou sous-régionaux, afin que ces vues puissent être prises en considération lorsqu'on examinera le rôle et les fonctions futurs du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

30. Le représentant de l'Égypte a posé le problème d'une situation dans laquelle un accident de pollution pourrait se produire à proximité du littoral de son pays et auquel il ne serait possible de faire face de manière appropriée qu'en ayant recours aux ressources communes de plusieurs pays. Il a estimé que le Séminaire devrait s'efforcer d'identifier des zones où les risques sont élevés, à l'égard desquelles l'élaboration et la mise en œuvre de plans au niveau sectoriel ou sous-régional offrirait des capacités d'intervention supplémentaires.

31. La question de l'opportunité de l'élaboration de principes, d'éléments et de directives généraux relatifs aux plans d'intervention au niveau sous-régional et sectoriel a été examinée, et il a été jugé qu'il serait peu réaliste de s'efforcer de mettre au point un système uniforme qui convienne à toutes les sous-régions et à tous les secteurs, étant donné que chaque système devra nécessairement tenir compte des circonstances particulières des États riverains en jeu.

32. M. Sasamura (OMCI) a rappelé au Séminaire que la résolution 7 de la Conférence de Barcelone a confié au Centre le mandat d'élaborer et de maintenir à jour des plans d'urgence en cas de déversements massifs d'hydrocarbures, et que l'objectif principal du Séminaire était d'obtenir les avis d'experts de manière à mener à bien cette tâche. Dans les circonstances actuelles, à savoir qu'il n'y a pas eu de déversements massifs d'hydrocarbures dans la mer Méditerranée depuis relativement longtemps, il est facile de se laisser aller à penser que le Centre n'aura pas à prendre des mesures pour faire face à des accidents de pollution. Cependant, si un tel accident se produit, les gouvernements pourraient demander au Centre de coordonner les mesures de lutte, si la pollution était d'une telle ampleur que leurs capacités nationales soient insuffisantes. Dans un tel cas, le Centre se

trouvera devant la nécessité de résoudre un grand nombre de problèmes complexes, dans des délais très brefs, sur une base ad hoc, à savoir, entre autres : la coordination des contributions des divers gouvernements, les méthodes de communication, les arrangements financiers et un grand nombre d'autres considérations. Dans la situation actuelle, il est probable que les résultats seront peu satisfaisants et certainement moins efficaces que si l'on avait procédé d'avance à une certaine planification et, en conséquence, on critiquera le Centre de ne pas s'être acquitté de manière appropriée des fonctions qui lui avaient été assignées.

33. De manière à évaluer la menace de pollution résultant de déversements accidentels dans des zones spécifiques de la mer Méditerranée, M. Griffiths (COI) a suggéré que le Séminaire examine si le Centre devrait être chargé d'évaluer les connaissances existantes sur la persistance et le mouvement des nappes d'hydrocarbures en mer et de déterminer diverses situations de déversements importants hypothétiques, qui puissent servir de guide aux Etats riverains pour l'élaboration de leurs plans d'intervention.

34. Divers participants ont exprimé des vues différentes sur l'opportunité et la faisabilité de l'élaboration de plans d'intervention au niveau régional et sous-régional, que l'on pourrait résumer de la manière suivante :

i) Il serait possible d'élaborer des plans au niveau sectoriel ou sous-régional, mais une coordination dans un cadre régional d'ensemble serait nécessaire.

ii) On pourrait commencer à un échelon sous-régional ou sectoriel par élaborer des plans bilatéraux ou multilatéraux entre les Etats intéressés avec l'assistance du Centre, si nécessaire.

iii) Avant de se lancer dans des exercices de planification régionale ou sous-régionale, des plans d'intervention nationaux devraient être d'abord mis au point.

35. On a suggéré que le Centre régional de lutte contre les hydrocarbures devrait s'efforcer d'obtenir les renseignements suivants des Etats :

i) la portée géographique des plans d'intervention nationaux existants et prévus, afin de disposer d'une image claire des zones et des moyens sous le contrôle des plans d'intervention nationaux;

ii) l'assistance qui pourrait être fournie en cas d'accident survenant en dehors des eaux territoriales des Etats et une indication de la possibilité de participation à des activités bilatérales ou multilatérales;

iii) tout intérêt qu'ont les Etats dans certaines zones spécifiques, touchant leurs ressources de l'environnement marin;

iv) date prévue de conclusion des plans d'intervention envisagés;

v) toutes intentions qu'auraient les Etats de conclure des accords avec les pays voisins.

36. A la lumière des débats qui précèdent, il semble que l'avis général ait été que l'on devrait en priorité établir des plans d'intervention nationaux et que le rôle du Centre régional à cet égard serait d'aider les Etats qui le demandent à établir de tels plans en fournissant des avis d'experts, ainsi que des renseignements sur les plans existants. On devrait en même temps examiner l'élaboration de plans d'intervention au niveau sous-régional ou sectoriel, éventuellement sur la base d'accords bilatéraux et/ou multilatéraux conclus entre les pays appuyant le principe.

37. Au cours des débats, le participant de la Grèce a présenté des propositions relatives à l'amélioration des mesures préventives que doivent prendre les Etats de la Méditerranée (document CPW 3.2/8). Ces propositions avaient trait notamment à l'observation des déversements d'hydrocarbures et à la communication par les navires-citernes qui entrent dans la mer Méditerranée de rapports sur la cargaison et le ballast à bord et leurs destinations. Il a suggéré que ces propositions soient examinées plus avant par les Etats intéressés et le Centre.

Responsabilité et indemnisation

38. S'agissant des incidences financières des opérations de lutte contre les hydrocarbures, M. Sasamura (OMCI) a expliqué (document CPW 3/INF.4) les systèmes de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages de pollution par les hydrocarbures qui ont été élaborés par l'OMCI et les milieux de l'industrie. Les deux premiers systèmes (la Convention sur la responsabilité civile et TOVALOP) portent sur la responsabilité à la charge des propriétaires de navires, et prévoient une indemnisation allant jusqu'à 160 dollars par tonne de cargaison transportée ou 16,8 millions de dollars si ce montant est inférieur; les deux autres systèmes complémentaires (la Convention sur le Fonds et CRISTAL) prévoient une indemnisation globale maximale perçue par l'intermédiaire des compagnies pétrolières, jusqu'à concurrence de 36 millions de dollars par accident.

39. A cet égard, M. Keckes (PNUB) s'est référé à l'article 12 de la Convention de Barcelone et à la résolution 4 de la Conférence de Barcelone ayant trait à la responsabilité et à l'indemnisation pour les dommages de pollution des mers et a fait savoir que la question d'un fonds de garantie entre les Etats pour la zone de la mer Méditerranée serait examinée à la prochaine Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Communications

40. M. Le Lourd, directeur du Centre a présenté un document (CPW 3.2/5) sur les résultats d'un exercice de communications ayant consisté en un échange de messages entre le Centre et les 17 Etats riverains entre le 28 juin et le 7 juillet 1978. Il avait été précisé dans le message initial que le but était de mettre à l'épreuve les communications disponibles en cas de déversement d'hydrocarbures résultant d'un accident. Selon les résultats, six réponses ont été reçues dans un délai de trois heures, trois réponses dans un délai de vingt-quatre heures, trois réponses dans un délai supérieur à vingt-quatre heures et cinq pays n'ont pas répondu. Les participants au Séminaire ont été chargés de prendre note des résultats de l'exercice et d'examiner les moyens d'améliorer les communications.

41. Le participant de la France a fait remarquer que le Centre ne pouvait être atteint par télex en dehors des heures de travail et que l'enregistrement automatique des conversations téléphoniques n'était pas une méthode satisfaisante de répondre aux messages par téléphone reçus en dehors des heures de travail.

42. Il a été recommandé, eu égard aux dispositions de l'article 9, paragraphe 1, alinéa c) du Protocole de Barcelone que le Centre trouve les moyens nécessaires pour l'installation d'un système de communication permettant la réception et l'émission permanentes et continues de messages sur les accidents de pollution en provenance des Etats riverains. Les représentants de l'Espagne et du Maroc ont réservé leur position sur cette recommandation.

43. M. Hammel (Israël) a présenté des renseignements sur les systèmes de communications que le Centre pourrait établir de manière utile. Tout d'abord, un système à l'usage du Centre lui-même afin qu'il n'ait pas à avoir recours aux voies publiques normales et ensuite, un système autonome qui pourrait être transporté par avion vers toute localité où il n'existe pas de système de communications. Ceci serait particulièrement valable dans le cas de navires échoués dont l'équipement de radiocommunications est

endommagé. En dernier lieu, on a décrit un système par lequel des téléphones pourraient être reliés à un émetteur de faibles dimensions, situé à un endroit approprié afin de communiquer avec des véhicules, des navires, etc. qui effectuent des opérations d'urgence. La portée d'un tel système pourrait être augmentée par l'installation d'émetteurs relais convenablement situés. Le personnel qui s'occupe des opérations de nettoyage des plages pourrait rester en contact avec le centre de commande par l'intermédiaire de stations utilisant des appareils radio walkie-talkie.

VI. COOPERATION TECHNIQUE ET FORMATION (Point 4 de l'ordre du jour)

44. M. Sasamura (OMCI) a présenté cette question et a rappelé que le Centre avait pour tâche de promouvoir la coopération technique. Il a demandé que les participants présentent des propositions relatives aux programmes de formation qui pourraient être menés à bien par le Centre; ces propositions seraient utiles à l'élaboration du programme des travaux à venir et du budget pour le prochain exercice biennal. Il a également mentionné que les activités d'assistance technique aux pays en développement dans le domaine général de la pollution des mers ne faisaient pas partie des fonctions du Centre, telles qu'envisagées par la résolution 7 de la Conférence de Barcelone, mais qu'elles seraient réalisées à l'aide des programmes d'assistance technique réguliers des institutions spécialisées.

45. M. Le Lourd a fait part des mesures prises par le Centre dans les limites de ses ressources actuelles, qui portent essentiellement sur la formation et l'établissement d'une liste provisoire d'experts (document CPW 3.2/INF.3). Il a souligné que l'assistance fournie à Malte en ce qui concerne l'élaboration de plans d'intervention n'avait été possible qu'en raison de circonstances très particulières et avec l'aide d'un consultant désigné par l'OMCI; il a ajouté que les ressources existantes du Centre ne lui permettaient pas de répondre à des demandes d'assistance technique qui lui ont été adressées par certains pays en développement.

46. Deux participants ont suggéré que le Centre pourrait dresser une liste des organisations et autres organismes pouvant fournir une assistance, et pourrait servir éventuellement d'intermédiaire.

47. Au cours des débats, les participants se sont mis d'accord sur l'utilité d'un échange d'expériences entre les divers pays et l'importance de la formation d'experts nationaux en s'appuyant sur des

programmes de formation appropriés pour l'élaboration desquels le Centre pourrait jouer un rôle de coordination et de conseil. De manière générale, les participants au Séminaire ont approuvé le rôle que le Centre peut jouer dans l'élaboration des programmes de coopération technique et de formation.

48. Il a été suggéré que la méthode de formation la plus efficace pourrait consister à organiser des exercices communs dans des conditions réalistes auxquels des experts d'autres pays seraient invités; le Centre pourrait aider en diffusant des renseignements sur les répétitions et les exercices. Il a également été signalé que la participation d'autres pays à des opérations de lutte contre la pollution par les hydrocarbures serait extrêmement précieuse. Plusieurs participants ont exprimé l'avis qu'il serait également extrêmement utile d'établir et de diffuser des listes de consultants dont l'expérience et l'expertise seraient particulièrement appropriées.

49. La plupart des représentants ont reconnu qu'il était nécessaire de disposer d'experts pour aider les gouvernements à mettre au point leurs plans d'intervention nationaux ou à lutter contre des déversements d'hydrocarbures. Sur le plan pratique, ils ont également souligné la nécessité de former les personnes appropriées et, chaque fois que cela est possible, d'avoir recours aux entrepreneurs qui offrent des services maritimes dans les ports, aux pêcheurs, etc. qui ont l'habitude de travailler dans les circonstances extrêmement difficiles qu'impose souvent la mer.

VII. CLOTURE DE LA REUNION

50. L'avis général des participants a été que le présent Séminaire avait servi de cadre à un échange utile de renseignements sur les plans d'intervention nationaux, bilatéraux et multilatéraux, sur les nouvelles tendances et techniques en matière de lutte contre la pollution, de systèmes de communications, de programmes de coopération technique et de formation, etc. On a fait remarquer que le Séminaire n'était pas une instance pour prendre des décisions ou donner des instructions au Centre sur ses activités, mais que les vues et les recommandations soumises par les participants seraient prises en considération lorsque l'établissement du programme des travaux à venir du Centre sera examiné par la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1979.

51. Le Séminaire a conclu ses travaux le 7 septembre 1978.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS

A. PARTICIPANTS NOMINATED BY GOVERNMENTS

CHELBABI Ramdane	Directeur Ministère de l'Energie et des Industries Pétrochimiques ALGERIA.
MOUSSA Boudjelthia	Administrateur Ministère de l'Energie et des Industries Pétrochimiques ALGERIA.
CHEBLI Liamine	Ingénieur d'Etat à la Direction Générale de l'Environnement Ministère de l'Hydraulique de la Mise en Valeur des Terres et de la Protection de l'Environnement ALGERIA.
BENNADJI Mohammed El Hadji	Ingénieur d'Etat Ministère de l'Hydraulique de la Mise en Valeur des Terres et de la Protection de l'Environnement ALGERIA.
AKRETCHE Saïd	Ingénieur Ministère de l'Energie et des Industries Pétrochimiques ALGERIA.
MAHI Ahmed	Assistant du Président Directeur Général SONATRACH ALGERIA.
MERABENT Abdelhak	Tourist Manager SONATRACH ALGERIA.
LOIZIDES G. Loizos	Fisheries Department Ministry of Agriculture and Natural Resources Nicosia CYPRUS.
WAHBY Dr. Saad D.	Institute of Oceanography and Fisheries Kayed Bay Alexandria EGYPT.

MERCIER J.P.

Sous-Directeur
Chargé des Problèmes de la Mer
Direction de la Prévention de la Pollution et
des Nuisances
Ministère Environnement et Cadre de Vie
14, Boulevard Général Leclere
92521 Neuilly Cedex
FRANCE.

KOSMATOS Panagiotis

Captain
Greek Coast Guard
Ministry of Mercantile Marine
Piraeus
GREECE.

DOUMANIS Diamianos

Lt. Cdr.
Greek Coast Guard
Ministry of Mercantile Marine
Marine Environment Protection Division
88 Notara Str., Piraeus
GREECE.

LYMBERIDIS George

Technical Adviser
Ministry of Foreign Affairs
Athens
GREECE.

HAMMEL Captain Yaacov

State Inspector for the Prevention of Marine
Pollution
Department of Shipping and Ports
Ministry of Transport
P.O. Box 33993, Haifa
ISRAEL.

D'AGOSTINO Gerarda

Direttore di Divisione
Ministero Marina Mercantile
Rome
ITALY.

PANTANO Captain Michele

Capitano de Vescello - Italian Navy
Ministry of Mercantile Marine
Rome
ITALY.

DE RENZI Prof. Giuseppe

Adviser
Direttore Cattedra Ecologie
Universita di Urbino
ITALY.

SASTI Ramadan

Ports and Lights Authority
Marine Department
Tripoli
SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

SWEIHILI Hamed	Ports and Lights Authority Marine Department P.O. Box 648, Tripoli SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
SALIBA Louis J.	Secretary Malta Human Environment Council Ministry of Health and Environment Merchant Street, Valletta MALTA
VASSALLO Carmel Lino	Registrar General of Shipping and Seamen Office of the Prime Minister Valletta MALTA.
BORG MANDUCA J.F.	Major Armed Forces of Malta MALTA.
GATT Peter	Major Armed Forces of Malta MALTA.
PROJEHTI Robert	Secrétaire Département des Travaux Publics MONACO.
QUIBLIER Serge	Ingénieur en Chef du Service des Travaux Publics MONACO.
ELHONSALI Abdou	Administrateur des Affaires Maritimes Chef de la Division Pollution Ministère des Transports Casablanca MOROCCO.
ROS Joaquin	Chief Department of Marine Pollution Spanish Institute of Oceanography San Pedro del Pinatar (Murcia) SPAIN.
MATO Angel	Subdirector General de Seguridad Marittima y Contaminacion Subsecretaria de Pesce y Marina Mercantile Ruiz de Alarcou, 1, Madrid 1 SPAIN.
JUSTO Angel de la Riva Marin	Ingeniero de Minas Ministerio de Industria (Hidrocarbures) Alealá -54-4, Madrid SPAIN.

REBAI Hamed
Ingénieur
Chef du Service Sécurité de la Serept
SEREPT
B.P. 246, SFAX
TUNISIA.

MEFRI Tijani
Ingénieur
Entreprise Tunisienne d'Activités
Pétrolières (ETAP),
TUNISIA.

OZYURT Mamin Remzi
Head of Ports and Jetties Department
Ministry of Transportation
TURKEY.

BIKKUL Sakir Mengu
Master
D.B. Turkish Cargo Lines.
Findikli Hellisi Nebusancad.
Istanbul.
TURKEY.

*BOSKO Petrik
Repubblicki Sekretariat ZA Booprivredu
41000 Zagreb
Proleterskih 200
YUGOSLAVIA.

B. REPRESENTATIVE FROM THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

BIART Michel
Commission of the European Communities
200 Rue de la Loi, B1049
Brussels
BELGIUM.

C. REPRESENTATIVES OF INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

United Nations Environment Programme

KECKES Dr. Stephan
Director
Regional Seas Programme Activity Centre
UNEP
Palais des Nations
Geneva
SWITZERLAND.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/
Intergovernmental Oceanographic Commission

GRIFFITHS Ray C.
Assistant Secretary,
IOC
75700 Paris
FRANCE.

* Participant who could not attend the Workshop.

Inter-Governmental Maritime Consultative Organization

SASAMURA Yoshio

Director
Marine Environment Division
IMCO
101-104 Piccadilly
London W1V 0AE
ENGLAND.

WONHAM Dr. Jon

Assistant Director/Marine Pollution Adviser
Technical Co-operation Division
IMCO
101-104 Piccadilly
London W1V 0AE
ENGLAND.

D. OBSERVERS

GREENHAM Captain Michael

Consultant to IMCO
Chief of Emergencies
Canadian Coast Guard
Transport Canada Building
Ottawa, Ontario K1A 0L7
CANADA.

WHITE Dr. Ian Christopher

Consultant to IMCO
Assistant Technical Manager
International Tanker Owners Pollution Federation
Plantation House
31/35 Fenchurch Street
London EC3M 3AX
ENGLAND.

SAMMUT Dr. Michael

Consultant to IOC
University of Malta
MALTA.

E. REGIONAL OIL-COMBATING CENTRE

LE LOURD Philippe

Director
Regional Oil-Combating Centre
Manoel Island
MALTA.

CAMILLERI Joe

Deputy Director (Administrative)
Regional Oil-Combating Centre
Manoel Island
MALTA.

SWAID Nazeeh

Deputy Director (Technical)
Regional Oil-Combating Centre
Manoel Island
MALTA.

ANNEXE II

Ouverture de la réunion

Election du bureau du Séminaire

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Données générales sur les accidents de pollution par les hydrocarbures
 3. Plans d'intervention en cas d'urgence
 - 3.1 Plans d'intervention nationaux
 - 3.2 Plans d'intervention au niveau régional, sous-régional et sectoriel
 - 3.3 Communications
 4. Coopération technique et formation
 5. Divers
 6. Examen du rapport du Séminaire
- Clôture de la réunion

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

CPW 1/1	Ordre du jour provisoire - Calendrier des travaux
CPW 1/2	Formulaire
CPW 1/3	Liste provisoire des participants
CPW 1/4	Note d'information à l'intention des participants
CPW 1/5	Liste provisoire des documents
CPW 1/INF.1	Résolution 7 de la Convention de Barcelone
CPW 1/INF.2	Texte du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la coopération en cas de situation critique
CPW 1/INF.3	Rapport sur les activités du Centre présenté à la Réunion intergouvernementale de Monaco
CPW 2/1	Quelques leçons à tirer d'accidents récents ayant entraîné des déversements d'hydrocarbures - M. White (TOVALOP)
CPW 2/INF.1	Manuel de l'OMCI sur la pollution par les hydrocarbures - Section 1 - Prévention
CPW 2/INF.2	Manuel de l'OMCI sur la pollution par les hydrocarbures - Section IV
CPW 2/INF.3	Techniques de base de nettoyage des hydrocarbures - Capt. Greenham
CPW 2/INF.4	Responsabilité et indemnisation pour les dommages de pollution par les hydrocarbures - OMCI
CPW 3.1/1	Non publié
CPW 3.1/2	Plans d'intervention en cas d'urgence - document élaboré par Capt. Hammel
CPW 3.1/3	Non publié
CPW 3.1/4	Plan d'intervention en cas d'urgence de l'Italie
CPW 3.1/4/1	Spécifications techniques pour l'évaluation comparative en laboratoire des produits proposés pour nettoyer les eaux de la mer polluées par les hydrocarbures
CPW 3.1/5	Plan d'intervention en cas d'urgence de la Grèce
CPW 3.1/6	Plan d'intervention en cas d'urgence d'Israël
CPW 3.1/7	Pollution de la mer - Plan d'intervention national de l'Espagne
CPW 3.1/INF 1	Non publié
CPW 3.1/INF 2	Manuel de l'OMCI - Section II - Planification en cas d'urgence
CPW 3.1/INF 3	Elaboration de plans d'intervention pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures - J. Wardley Smith et M. B. Garnett - ACAPULCO

- CPW 3.2/1 Plans d'intervention au niveau sectoriel/régional pour la Méditerranée - éléments de base rassemblés par le Centre
- CPW 3.2/2 Contribution éventuelle des projets pilotes MED POL I et VI aux plans d'intervention - document préparé par COI
- CPW 3.2/3 Emploi de la modélisation dans les plans d'intervention - document élaboré par l'UNESCO
- CPW 3.2/4 Plan d'intervention au niveau sectoriel et régional pour la Méditerranée - note élaborée par le Conseiller sur la pollution des mers de l'OMCI
- CPW 3.2/5 Exercice de communications pour la Méditerranée - document élaboré par le Centre
- CPW 3.2/6 Non publié
- CPW 3.2/7 Expérience du Canada en matière de nettoyage des déversements d'hydrocarbures - document élaboré par le Canada
- CPW 3.2/8 Proposition de la délégation de la Grèce
- CPW 3.2/INF.1 Liste des points de contact - document élaboré par le Centre
- CPW 3.2/INF.2 Inventaire provisoire du matériel de lutte contre les hydrocarbures dans la Méditerranée - Centre ROCC
- CPW 3.2/INF.3 Inventaire des experts - document élaboré par le Centre
- CPW 3.2/INF.4 Pollution par les hydrocarbures dans la Méditerranée - P. Le Lourd, AMBIO décembre 1977
- CPW 3.2/INF.5 Rapport préliminaire sur l'état de la pollution dans la mer Méditerranée - PNUE
- CPW 3.2/INF.6 Incidences du transport d'hydrocarbures sur l'environnement
- CPW 3.2/INF.7 Etude de faisabilité sur les installations de réception dans des ports sélectionnés dans une zone spéciale de la mer Méditerranée - OMCI
- CPW 3.2/INF.8 Plan d'action pour la Méditerranée - PNUE
- CPW 4/1 Contrôle de la pollution par les hydrocarbures et plans d'intervention à Malte - document présenté par le Ministère de la santé et de l'environnement
- CPW 4/2 Non publié
- CPW 4/INF. Esquisse du plan d'intervention pour Malte - document élaboré par le Centre
- CPW 5 Rapport